Publié sur actualites/revalorisation-des-pensions-dinvalidite (https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/revalorisation-des-pensions-dinvalidite)

Revalorisation des pensions d'invalidité

03 avril 2024

Les pensions d’invalidité, les rentes viagères d’invalidité, la majoration tierce personne et les allocations temporaires d’invalidité sont revalorisées de 4,6 % à compter du 1er avril 2024.